

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah,
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans
le bas monde mais aux seuls croyants dans l’au-delà, Celui
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*Louanges à Allah le Seigneur des mondes,
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
que l’honneur et l’élévation en degrés soient accordés à
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,
ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°1003

Le vendredi 14 décembre 2018, correspondant au 07 rabi[^] al-[^]akhir 1440 de l’Hégire

Mise en Garde contre l’alcool, les drogues et le tatouage

***Al-hamdou lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammad r-raçouli
l-Lah ; ya ‘ayyouha l-Ladhina ‘amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à Allah, nous Le remercions, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions, nous demandons Son pardon et nous nous repentons à Lui. Nous demandons que Allah nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Allah guide, nul ne peut l’égarer, et celui qu’Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu’il n’est de dieu que Allah, qu’Il est le dieu unique et qu’Il n’a pas d’associé, ni de semblable, ni d’opposé, ni d’équivalent, qu’Il n’a pas de forme, ni d’image, ni d’organes, ni de membres, qu’Il n’a pas de direction et qu’Il est sans endroit.

Je témoigne que notre maître et notre bien aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie, notre maître Mouhammad, qu’il est Son esclave et Son messager, Son Élu et celui qu’Il agrée le plus. Que Allah honore davantage notre maître Mouhammad d’une élévation par

¹ Il s’agit des piliers selon Ach-Chafi[^]yy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

laquelle il nous réalise nos besoins, il nous délivre de nos tourments et qu'Il le préserve, lui ainsi que sa famille et ses frères prophètes et envoyés.

Ceci étant dit, esclave de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même, de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*, *Al-^Adhim* et je vous rappelle Sa parole *^azza wajall* :

﴿ وَأَتَّقُوا يَوْمًا تُرْجَعُونَ فِيهِ إِلَى اللَّهِ ثُمَّ تُوَفَّى كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٢٨١﴾ ﴾

[*sourat Al-Baqarah / 281*] (*wattaqou yawman tourja^ouna fihi 'ila l-Lahi thoumma touwaffa koullou nafsin ma kaçabat wahoum la youdhlamoun*) qui signifie : « **Craignez un jour dans lequel vous reviendrez au jugement de Dieu, ensuite chaque âme recevra ce qu'elle a acquis et elles ne subiront pas d'injustice.** »

Allah ta^ala dit dans le *Qur'an* honoré :

﴿ وَتِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ وَمَنْ يَتَعَدَّ حُدُودَ اللَّهِ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُ ﴾

[*sourat At-Talaq / 1*] (*watilka houdoudou l-Lahi waman yata^adda houdouda l-Lahi faqad dhalama nafsa*) ce qui signifie : « **Ce sont là les limites fixées par Allah, celui qui dépasse ces limites aura été injuste envers lui-même.** »

D'après *Abou Tha^labah Al-Khouchaniyy Jourthoum* fils de *Nachir*, que *Allah* l'agrée, le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((إِنَّ اللَّهَ تَعَالَى فَرَضَ فَرَائِضَ فَلَا تُضَيِّعُوهَا وَحَدَّ حُدُودًا فَلَا تَعْتَدُوهَا وَحَرَّمَ أَشْيَاءَ فَلَا تَنْتَهِكُوهَا))

[rapporté par *Ad-Daraqoutniyy*] (*'inna l-Laha ta^ala farada fara'ida fala toudayyi^ouha wahadda houdoudan fala ta^tadouha waharrama 'achya 'a fala tantahikouha*) ce qui signifie : « **Certes, Allah ta^ala a ordonné d'accomplir certaines choses, ne les manquez pas, Il a fixé des limites, ne les dépassez pas, Il a interdit certaines choses, ne les commettez pas.** »

Sachez, chers bien aimés, que celui qui veut être sauvé et qui veut obtenir les hauts degrés dans l'au-delà, doit faire preuve de piété à l'égard de *Allah ta^ala*. La piété (*at-taqwa*), c'est la voie pour la réussite et le bonheur. Quelqu'un d'intelligent demande des comptes à son âme et l'astreint à la piété, surtout à l'époque dans laquelle nous vivons, où les choses blâmables se sont propagées, les péchés se sont multipliés dans la population et le *chaytan* a entraîné beaucoup d'esclaves de Dieu et les a détournés de la voie de la piété.

Parmi eux, il y a ceux qui sont arrivés jusqu'à la mécréance, que *Allah ta^ala* nous en préserve. Il y en a parmi eux qui sont arrivés jusqu'à commettre des grands péchés, et ce qui mènent à la perdition. Ils ont oublié de se rappeler la mort et l'au-delà. Tu les vois se débattre dans les actes de désobéissance et les péchés. Ils ne sont pas exhortés par la mort de ceux qui les ont précédés, et les cheveux gris qu'ils voient pousser sur leur tête ne les en dissuadent pas. Jusqu'à quand vont-ils rester dans l'insouciance ? Jusqu'à quand vont-ils continuer à faire ce que *Allah* a interdit ?

Alors bonheur à qui aura profité de ses souffles pour faire ce qui lui servira de provision dans son au-delà, bonheur à qui aura gagné l'agrément de son Créateur avant de venir à Son jugement.

Chers bien aimés, nous vous rappelons de vous préparer pour l'au-delà. Le bas monde va à sa fin et c'est l'au-delà la résidence éternelle. Nous vous incitons fortement à faire preuve de piété à l'égard de *Allah*.

La piété (*at-taqwa*) est réalisée en accomplissant les devoirs et en évitant les interdits. Un esclave n'est pas pieux tant qu'il délaisse quelque chose que *Allah* lui a ordonné de faire. Un esclave n'est pas pieux tant qu'il commet quelque chose que *Allah* lui a interdit de commettre.

Comme ils sont nombreux ceux qui s'éloignent de la piété de nos jours ! Qui se noient dans les péchés ! Si nous voulions exposer l'état de beaucoup de gens de notre époque et les péchés qu'ils commettent, le temps ne suffirait pas ici.

Mais je tiens dans mon discours à attirer votre attention et à vous mettre en garde contre trois choses qui se sont diffusées dans la société, que *Allah ta^ala* nous en préserve. Il s'agit de la consommation de l'alcool, de l'usage des drogues et du tatouage. Tout cela fait partie des péchés que *Allah* a interdits et contre lesquels le Messager *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* nous a mis en garde.

Nous pouvons nous dispenser d'indiquer les nuisances que provoque l'alcool dans le domaine sanitaire ou social. Il provoque, en plus de son impact sur la raison, beaucoup d'autres nuisances, que *Allah* nous en préserve, et le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a été véridique en disant :

((لا تشرب الخمر فإنها مفتاح كل شر))

[rapporté par *Ibnou Majah*] (*la tachrabi l-khamra fa'innaha miftahou koulli charr*) ce qui signifie : « **Ne bois pas d'alcool, c'est la clé de tous les maux.** »

Combien de gens se sont entretués et ont fait couler de sang à cause de l'ivresse aggravée ? Combien de gens ont perdu leur fortune et ce qu'ils ont gagné pendant leur vie dans les paris et les jeux d'argent alors qu'ils étaient sous l'emprise de l'alcool ? Combien de gens ont violé leurs proches alors qu'ils étaient sous l'emprise de l'alcool ? Quel malheur que beaucoup de jeunes pensent que la consommation d'alcool est un signe distinctif de progrès, alors que le recours aux boissons alcoolisées, en plus d'être une nuisance pour le corps, pour l'âme, pour la société et pour l'économie, est en fait le signe distinctif de ceux dont l'âme est faible. Que *Allah ta^ala* nous en préserve.

Mais tu vois des gens qui vont plus loin que cela. En plus de s'adonner à la boisson de l'alcool, ils rajoutent à cela une autre addiction au mal, une autre habitude hideuse que le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a interdite. Tu les vois joindre à la consommation d'alcool la consommation des drogues. Et les conséquences de la prise de drogues n'échappent à

personne : la faiblesse, la maladie, l'impuissance, en plus des péchés que la personne peut commettre. À ceux-là, nous disons que *Allah ta^ala* dit :

﴿ إِنَّمَا يُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَنْ يُوقِعَ بَيْنَكُمُ الْعَدَاوَةَ وَالْبَغْضَاءَ فِي الْخَمْرِ وَالْمَيْسِرِ وَيَصُدَّكُمْ عَنْ ذِكْرِ اللَّهِ وَعَنِ الصَّلَاةِ فَهَلْ أَنْتُمْ مُنْتَهُونَ ﴾^(٩١)

[*sourat Al-Ma'idah / 91*] (*innama youridou ch-chaytanou 'an youqi^a baynakoumou l-^adawata wal-baghda'a fi l-khamri wal-mayciri wayasouddakoum ^an dhikri l-Lahi wa^ani s-salati fahal 'antoum mountahoun*) ce qui signifie : « **Le chaytan ne veut que provoquer entre vous l'animosité et la haine par le biais de l'alcool et des paris d'argent. Il veut vous détourner de l'évocation de Dieu et de la prière. Allez-vous donc en finir ?** »

Sa parole *ta^ala* (*fahal 'antoum mountahoun*) qui signifie : « **Allez-vous donc en finir ?** » fait partie de ce qu'il y a de plus éloquent à dire pour interdire quelque chose. Cela revient à dire qu'on vous a récité dans la révélation les choses qui devraient vous amener à vous détourner et à vous dissuader de consommer l'alcool et de pratiquer les jeux d'argent. Alors avec toutes ces dissuasions, allez-vous en finir ou allez-vous continuer comme si vous n'aviez jamais été exhortés ni jamais dissuadés ?

L'Imam *Ahmad* a rapporté du *hadith* de *Ibnou ^Abbas*, que *Allah* les agréa tous les deux, qu'il a dit : « J'ai entendu le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* dire :

((أتاني جبريل عليه السلام فقال يا محمد إن الله لعن الخمر وعاصرها ومعتصرها وبائعها ومبتاعها وشاربها وءاكل ثمنها وحاملها والمحمولة إليه وساقها ومستقيها))

ce qui signifie : « **Jibril ^alayhi s-salam est venu me voir et m'a dit : Ô Mouhammad, Allah a maudit l'alcool, celui qui le presse et celui qui le fait presser, celui qui le vend et celui qui l'achète, celui qui le boit et celui qui en consomme le prix, celui qui le livre et celui à qui il est livré, celui qui le sert et celui qui se le fait servir.** »

Abou Dawoud a rapporté que le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a interdit toutes les substances enivrantes et tous les stupéfiants. Un stupéfiant, c'est ce qui provoque dans le corps et l'œil un effet nuisible.

Dans le *hadith*, il y a une preuve de l'interdiction de s'adonner aux drogues telles que le *hachich* ou l'opium. Bien plus, tout ce qui mène quelqu'un à sa perte, il est interdit de s'y adonner. Comme l'indique Sa parole *ta^ala* dans *sourat An-Niça' 'ayah 29* :

﴿ وَلَا تَقْتُلُوا أَنْفُسَكُمْ ﴾

(*wala taqtoulou 'anfouçakoum*) ce qui signifie : « **Ne vous tuez pas !** »

Ensuite, que l'on sache aussi qu'il y a des gens dont les péchés augmentent et dont le mal est d'autant plus grave. En effet, en plus de la consommation d'alcool et de l'usage de stupéfiants, ils ajoutent à cela une autre désobéissance que beaucoup de gens de nos jours se sont mis à pratiquer : le tatouage. C'est un grand péché, que *Allah* nous en préserve. Le tatouage consiste

à piquer la peau avec une aiguille jusqu'à faire sortir le sang puis à répandre sur la blessure une encre comme l'indigo, pour qu'elle devienne bleue ou noire. C'est un grand péché qui mène à la perte. Combien sont nombreux ceux qui le font de nos jours !

Tu trouves même des gens qui considèrent cela comme un art de dessiner et de colorier les tatouages sur différentes parties du corps. Il y a ceux qui en font la propagande, et d'autres qui en font un métier et une source de revenu, sans avoir honte de *Allah* le Seigneur des mondes. Ces gens-là n'ont-ils pas entendu que le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a maudit celle qui tatoue et celle qui se fait tatouer ? Que ces gens-là vérifient ce qu'ils préparent pour leurs tombes. En effet, chacun des trois péchés que j'ai cités précédemment –consommer l'alcool, faire usage des stupéfiants et se tatouer– chacun fait mériter un grave châtement de la part de *Allah* dans la tombe et dans l'au-delà. Que dire si quelqu'un réunit les trois ? Le danger sera d'autant plus grand.

Chers bien aimés, que chacun d'entre nous se garde bien de suivre les pas du *chaytan*. Qu'il le prenne pour ennemi et qu'il se méfie de tomber dans les péchés et les perversités qu'il lui suggère de commettre. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَلَا تَتَّبِعُوا خُطُوَاتِ الشَّيْطَانِ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿١٦٨﴾ ﴾

[*sourat Al-Baqarah* / 168] (*wala tattabi^ou khoutouwati ch-chaytani 'innahou lakoum ^adouwwoun moubin*) ce qui signifie : « **Ne suivez pas les pas du *chaytan*, il est certes pour vous un ennemi déclaré.** » Et il dit également :

﴿ وَمَنْ يَتَّخِذِ الشَّيْطَانَ وَلِيًّا مِّن دُونِ اللَّهِ فَقَدْ خَسِرَ خُسْرَانًا مُّبِينًا ﴿١١٩﴾ ﴾

[*sourat An-Niça'* / 119] (*waman yattakhidhi ch-chaytana waliyyan min douni l-Lahi faqad khacira khousranan moubina*) ce qui signifie : « **Celui qui prend le *chaytan* pour maître au lieu d'obéir à Dieu, il sera absolument perdant.** »

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours² :

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-Ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

² Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.